

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mars 2024

ACCROÎTRE LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES ET L'ATTRACTIVITÉ DE LA
FRANCE - (N° 2321)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° CF51

présenté par

M. Philippe Brun, M. Baptiste, M. Mickaël Bouloux et Mme Pires Beaune

ARTICLE PREMIER

Supprimer les alinéas 5 et 6.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés Socialistes et apparentés vise à s'opposer à la possibilité de négocier des promesses d'actions sur les marchés de croissance des PME, un type de bourse d'actions où les obligations réglementaires sont allégées.